



Association nature
Nord - Isère

Lo Parvi

Connaitre, faire connaitre et protéger le patrimoine naturel

Monsieur Cousin Michaël
999 route du Charbinat, Charbinat
38510 Arandon-Passins

Trept le 13 novembre 2019

Objet : zone humide de Sermérieu

Monsieur,

Nous nous permettons d'attirer votre attention car nous avons constaté le début de travaux dans une zone humide dont vous êtes propriétaire à Sermérieu.

La zone humide en question est située au lieu-dit « les marais » sur la parcelle cadastrale n°AM 104. Elle est traversée par un bras du ruisseau du Culet et participe au fonctionnement global de la nappe phréatique qui alimente le captage d'eau potable de la commune de Sermérieu.

L'ensemble de la zone humide de Sermérieu a fait l'objet d'un diagnostic écologique porté par le Syndicat Mixte du Bassin de la Bourbre qui devrait aboutir prochainement à un plan de gestion et de préservation global.

La parcelle est classée en N (zone naturelle) au PLU de la commune de Sermérieu et le descriptif de la parcelle précise bien qu'il s'agit d'une zone humide de 6780 m². Tout affouillement ou exhaussement de sol est donc interdit par le PLU.

Nous vous rappelons par ailleurs que la Loi sur l'eau de 1992 soumet à déclaration ou autorisation préfectorale les travaux en zones humides et sur les cours d'eau. De plus le ruisseau du Culet est un affluent du Cateylan qui fait l'objet d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE Bourbre).

Cette zone humide est par ailleurs recouverte d'une roselière et de buissons de saules qui constituent l'habitat d'espèces protégées comme la rousserolle verderolle (la destruction d'espèces protégées est un délit).

En conséquence, nous vous demandons d'arrêter immédiatement tous travaux sur cette parcelle de zone humide et de vous rapprocher de la mairie de Sermérieu et de la Direction Départementale des Territoires pour préciser votre projet et respecter la réglementation.

La protection de l'environnement est l'affaire de tous. Aussi, nous savons pouvoir compter sur votre civisme pour contribuer à rendre à cet endroit sa vocation initiale.

Souhaitant que nous puissions trouver une issue favorable à l'amiable et vous remerciant par avance de votre prompt intervention, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour l'Association Nature Nord Isère Lo Parvi

La Présidente

Murielle Gentaz

Copies pour information : Mme. La Sous-Préfète de la Tour du Pin, DDT, Mairie de Sermérieu, SMABB, CCBD, FNE Isère.

Lo Parvi - Association Nature Nord Isère, 14 le petit Cozance - 38 460 Trept - Tel : 04 74 92 48 62

Courrier électronique : contact@loparvi.fr site internet : <http://loparvi.fr/> Association Loi 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement n° 38-2017-11-28-008, agréée jeunesse et Education populaire n°3805043, agréée association d'éducation complémentaire de l'enseignement public n°2015-41 - SIRET : 381 844 331 00037 - Code APE : 9499Z

Membre de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature